



## Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE TOUT VA BIEN 26 4420 SAINT-NICOLAS Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
25/04/2025

📅 Prochaine visite avant le:  
25/04/2026

👤 Agent-visiteur:  
Mikael Farrauto

### CONCLUSION : NON CONFORME

#### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	SRL NIGEL IMMO
Adresse	Rue de la Wallonie 2A, 4680 Hermée, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	
Adresse	
Installateur	
Nom	
TVA	

#### Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE TOUT VA BIEN 26 4420 SAINT-NICOLAS Belgique
Code EAN	Nc
Numéro de compteur	8718533
GRD	Résa
Type de locaux	Maison

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	8718533
Code EAN	Nc
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	1 X 400 V + N
Protection générale	40A 2P
Nombre de tableaux	1
Différentiel de tête	300mA - 63A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre ( $\Omega$ )	200
Description de l'installation	.

Tableau(x) électrique(s)



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-010/5394291

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	200
Isolement ( $M\Omega$ )	0
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK
Protection contre les surintensités	OK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>A. Isolement</b>		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. -	L1: 6. 4. 5. 1.
<b>B. Prise de terre</b>		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
<b>C. Liaisons équipotentielles</b>		
	Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.
<b>E. Schémas</b>		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
<b>I. Appareillage</b>		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
	Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées.	L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.

La mesure de terre et d isolement n a pas pu etre réalisé car sectionneur de terre absent

Plusieurs interrupteurs sont a remplacé

La mesure de terre et d isolement n a pas pu etre réalisé car sectionneur de terre absent

Plusieurs interrupteurs sont a remplacé

## Remarques

⚠ Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.

⚠ Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 25/04/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

*Mikael Farrauto*

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes



Tableau 1

Libellé	Photo
Ne respecte pas les normes du fabricant	